



Centre de recherches routières  
Votre partenaire pour des routes durables

## *10<sup>ème</sup> réunion du réseau RUES*

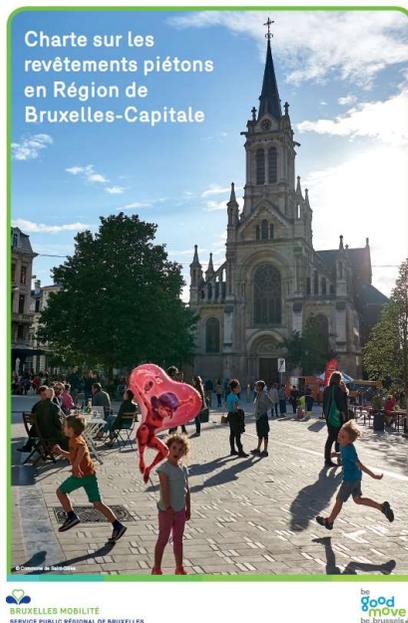
Rapport des délégations : Belgique - CRR

Olivier Van Damme

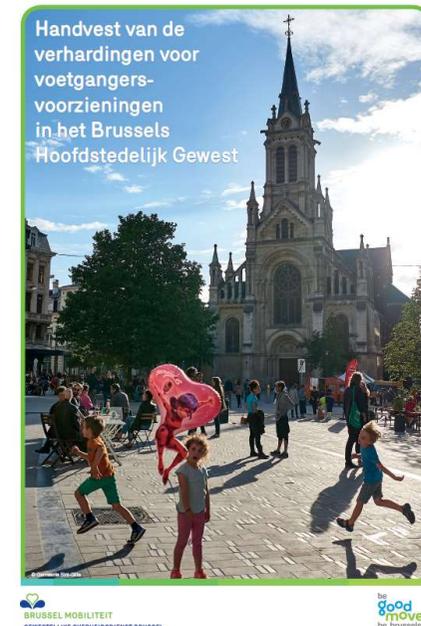
15 octobre 2020

# La nouvelle charte sur les revêtements piétons...

- 28 novembre 2019 : charte validée par le Gouvernement bruxellois  
« Le Gouvernement demande que toutes les administrations qui travaillent sur les espaces publics et les voiries s’y réfèrent :
  - pour respecter le principe du design universel y compris pour les revêtements;
  - d’en uniformiser la pratique pour répondre aux exigences du PRDD pour tous les projets d’urbanisme concernant les espaces piétons »



[www.bruxellesmobilite.be](http://www.bruxellesmobilite.be)  
<https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr>  
[www.crr.be](http://www.crr.be)



# L'objectif de la charte sur les revêtements piétons

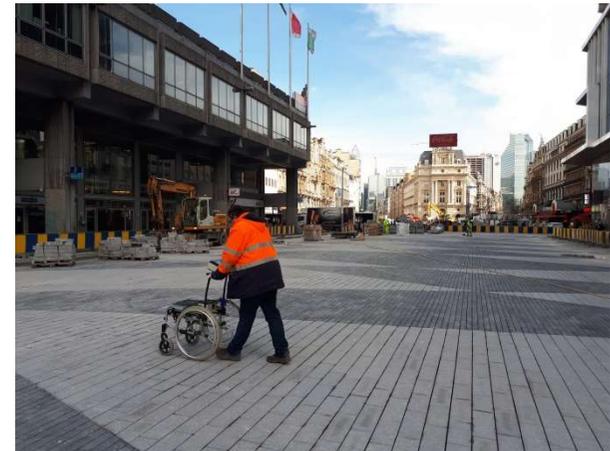
- Décrire les conditions nécessaires à la mise en œuvre de revêtements piétons accessibles lors de tout nouvel aménagement
- Champ d'application :
  - ✓ Les trottoirs
  - ✓ Les places et zones piétonnes : sur les cheminements naturels des piétons (le long des façades (largeurs!) et des lignes de désir piéton)
    - proposer des structures perméables sur les espaces non concernés!



# La qualité d'usage comme critère de choix

## 3.1 La planéité

- Echelle de confort :
  - $< 6/10$  : revêtement inconfortable
  - $\geq 6/10$  et  $< 8/10$  : revêtement confortable
  - $\geq 8/10$  : revêtement très confortable
- ! Good Move :
  - Piéton PLUS, CONFORT, magistrales  $\geq 8/10$
  - Autre  $\geq 6/10$

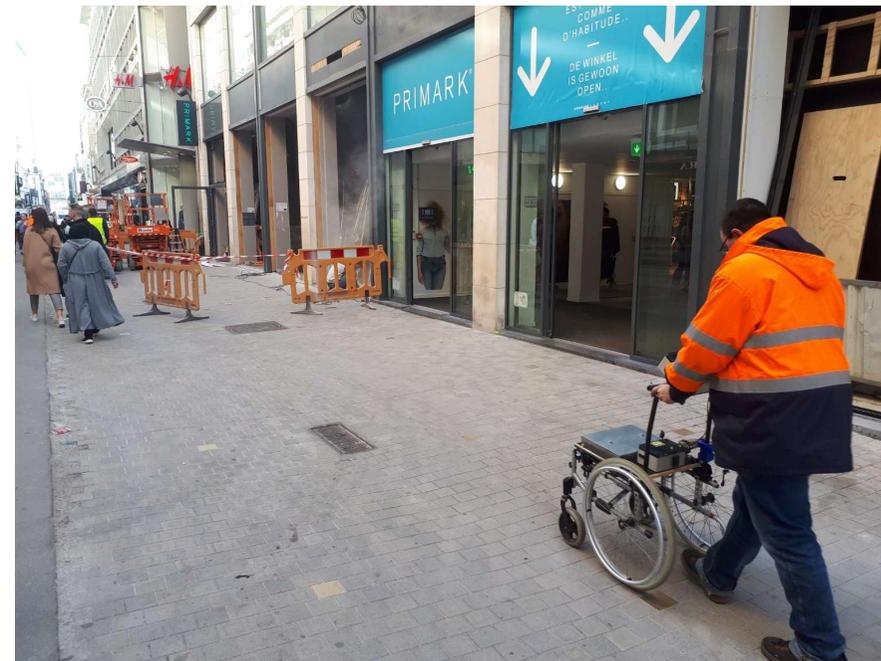


## 3.2 L'adhérence

- Si  $PFT < 0,55$  => mesure pendule SRT:
  - $SRT < 25$  : risque de glissance élevé
  - $25 \leq SRT \leq 35$  : risque modéré
  - $SRT > 35$  : risque faible



# La charte et ses conséquences...

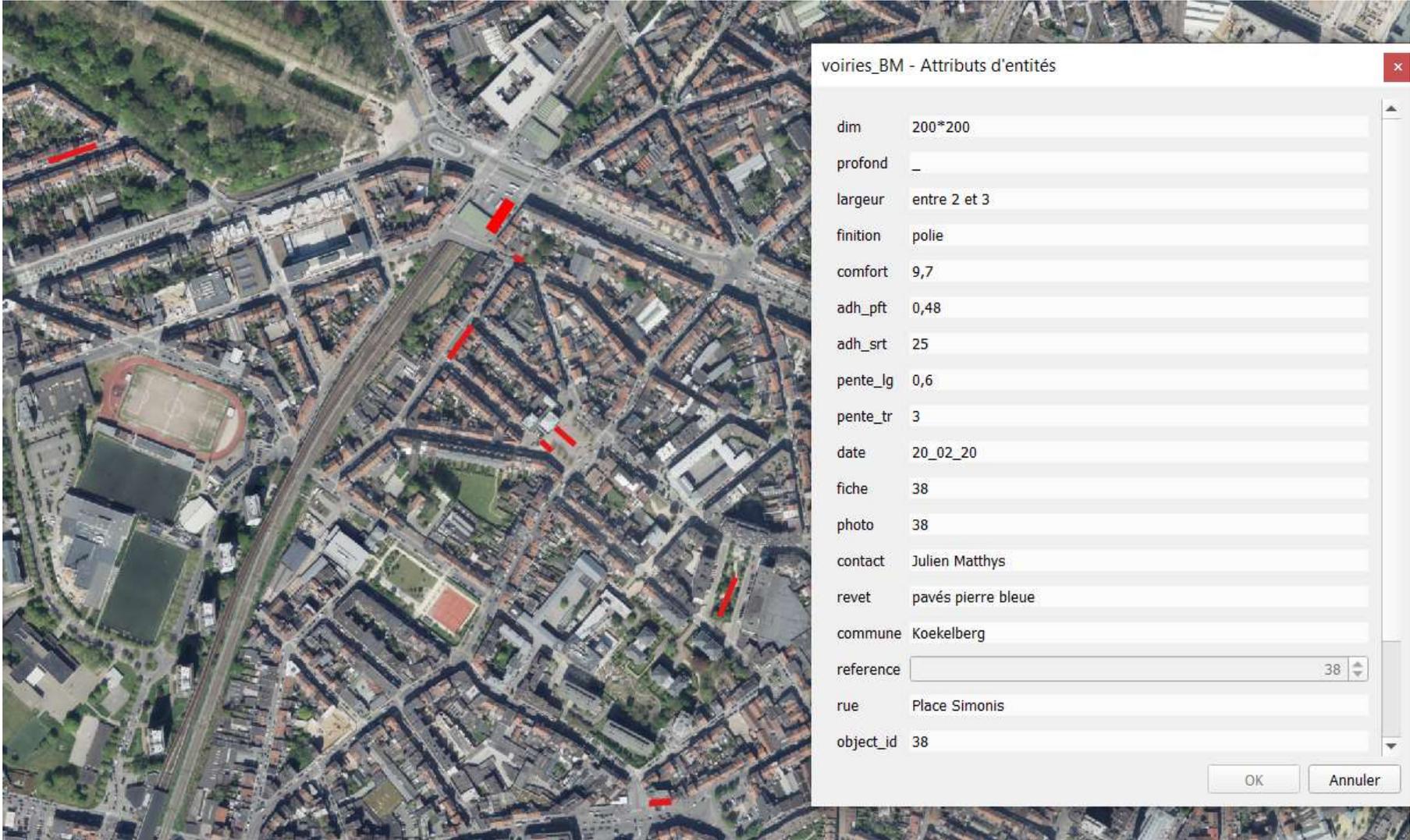


# La charte et ses conséquences...

- Etude sur l'utilisation de l'asphalte dans les espaces publics piétons
  - Exemple de réalisations en asphalte dans des espaces publics
  - Réalisation d'un atelier inspiration « L'asphalte sur son 31 en tenue de ville » et concertations avec les différents acteurs
    - Dégager des pistes et des recommandations pour l'utilisation de l'asphalte en ville
    - Définir 1 ou 2 types d'asphaltes



# La création d'une base de données sur les revêtements



voiries\_BM - Attributs d'entités

dim	200*200
profond	_
largeur	entre 2 et 3
finition	polie
comfort	9,7
adh_pft	0,48
adh_srt	25
pente_lg	0,6
pente_tr	3
date	20_02_20
fiche	38
photo	38
contact	Julien Matthys
revet	pavés pierre bleue
commune	Koekelberg
reference	38
rue	Place Simonis
object_id	38

OK Annuler



# Recherche d'un dispositif de séparation piétons/cyclistes

- Les aménagements cyclables se concrétisent de plus en plus par des pistes D9 à la hauteur du trottoir
- Conflits piétons/cyclistes
- Recherche d'un dispositif :
  - déTECTABLE au pied et à la canne par les personnes déficientes visuelles
  - franchissable par une personne en chaise roulante
  - ne constituant pas un danger pour le cycliste



Marquage profilé	
Différence de revêtement	
Dalle souple	
Dalle à protubérances	

Dalle striée (stries // axe)	
Dalle striée (stries ⊥ axe)	
Bordure filet d'eau	
Bordure surélevée 5cm	

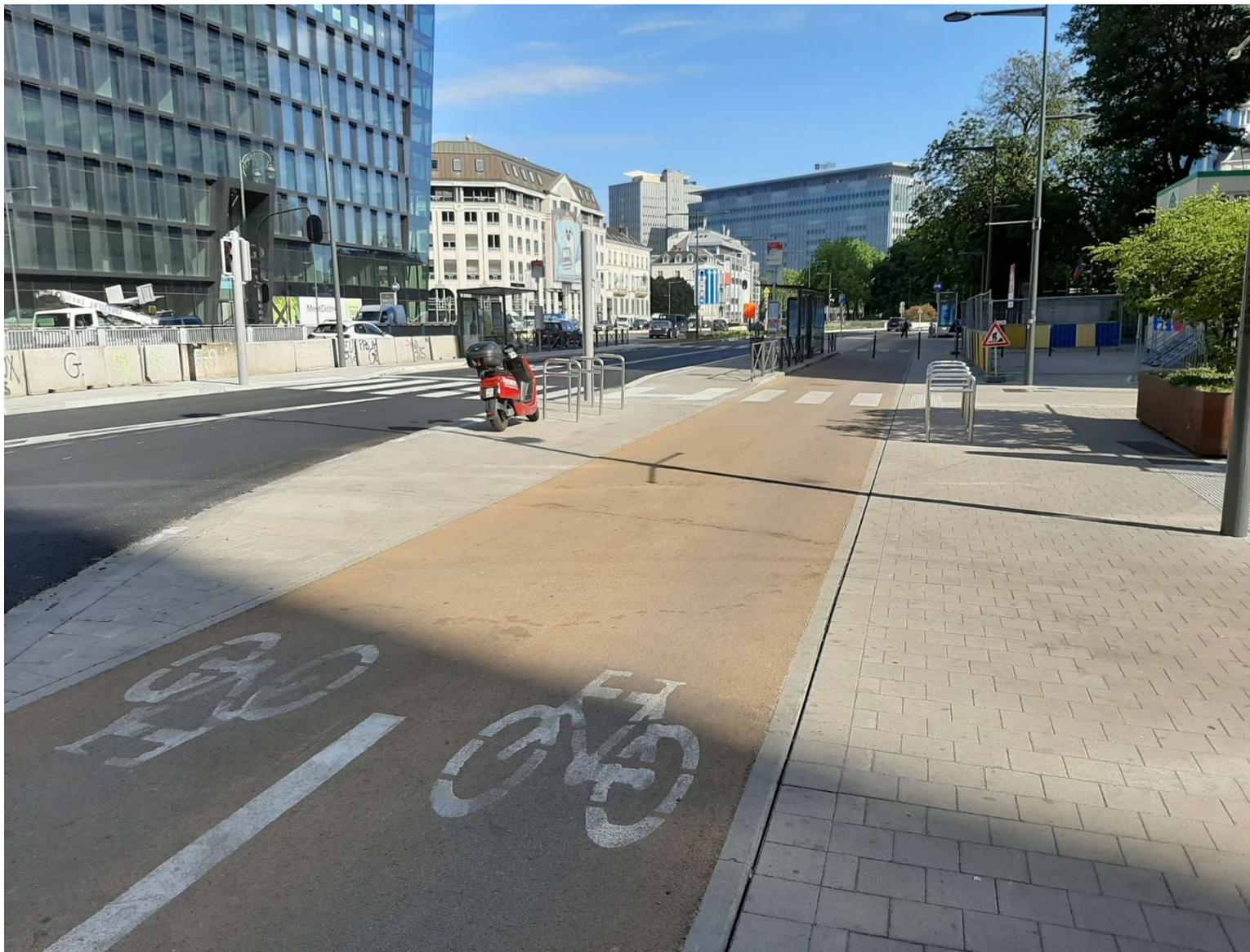
Bordure chanfreinée type 4°16	
Séparateur à profil trapézoïdal	
Séparateur en pavés bruts	
Séparateur en résine	



# Recherche d'un dispositif de séparation piétons/cyclistes



## *Nouveau marquage en pavés synthétiques installé à proximité de la place Madou*



# *Nouveau marquage en pavés synthétiques installé à proximité de la place Madou : 19 mai 2020*



# Enquête lancée le 12 août 2020

- Objectif : collecter l'avis des usagers en situation réelle
- Public cible : tous les modes actifs
- Diffusion :
  - via les CRM PMR / Projets / vélo
  - via le secteur associatif (Atingo, Cawab, ...)
  - via les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook)
- Deadline : 13 septembre 2020

 **Elke Van den Brandt**  
17 août, 17:01

À la demande de **Bruxelles Mobilité - Brussel Mobiliteit**, le CRR mène depuis plusieurs années une recherche visant à définir un dispositif destiné à mieux marquer la séparation entre la zone dévolue aux piétons et celle dévolue aux cyclistes. Un tel dispositif doit en outre être :

- franchissable facilement par une personne en chaise roulante ;
- détectable par une personne déficiente visuelle ;
- sans danger pour le cycliste.

En mai 2020, ce dispositif a été installé (voir image) le long de la piste cyclable longeant la petite ceinture entre la place Madou et la maison communale de Saint-Josse-ten-Noode (adresse exacte : avenue de l'Astronomie entre la rue Scalquin et la rue de Bériot).

Avant d'éventuellement étendre ce dispositif à d'autres aménagements cyclo-piétons en Région de Bruxelles-Capitale, il est important de collecter l'avis des usagers. Pour ce faire, un petit questionnaire d'enquête disponible au lien suivant <https://fr.surveymonkey.com/r/R52XPTF> a été réalisé.

La date limite pour participer à cette enquête est le 13 septembre 2020.  
Merci d'avance pour votre précieuse collaboration.♥



# Réalisation d'un catalogue des recommandations pour des aménagements de support de la vitesse à 30 km/h

## L'objectif de la mission

- établir des recommandations pour des aménagements de support de la « Ville 30 »,
- à destination de gestionnaires de voiries régionaux et communaux bruxellois.

## → Des aménagements qui

- peuvent être réalisés rapidement
- sans trop d'investissements
- sans permis d'urbanisme

## → Guide de recommandations

- Une série de fiches techniques
  - Définition
  - Catégorie d'application
  - Dimensions
  - Mise en œuvre
  - Points d'attention
  - Coûts

	Fiche n° X	
TITRE (Type d'aménagement)		
1. Définition Explication plus détaillée de l'aménagement avec une illustration.		
2. Catégorie d'application		
3. Dimension Proportions, taille des dispositifs, emprise sur la voirie.		
4. Mise en œuvre Les éléments nécessaires pour implémenter l'aménagement. Les différents niveaux de mises en œuvre (marquage/mobilier/matériaux durs)		
5. Remarque/Points d'attention Sujets qui méritent une attention particulière ou au contraire qu'il faut éviter.		
6. Coûts Les prix indicatifs de l'aménagement (une fourchette ou une graduation)		
7. Illustrations Photos de l'aménagement en application et schéma si nécessaire		
8. Personnes de contact		



## Réalisation d'un catalogue des recommandations pour des aménagements de support de la vitesse à 30 km/h

	Type	Mesures
1	Visuel	Marquages 30 sur revêtement
2	Visuel	Rétrécissement de la route par marquage
3	Radar	Placement de radar préventifs/ répressifs
4	Répartition de l'espace	Avancée de trottoir
5	Répartition de l'espace	Fermeture sélective
6	Répartition de l'espace	Giratoires de taille réduite
7	Répartition de l'espace	Dispositifs chicanes, avec le stationnement
8	Répartition de l'espace	Dispositifs chicanes, avec obstacles
9	Répartition de l'espace	Ilot
10	Répartition de l'espace	Rétrécissement de la route par potelet
11	Dispositif surelevé	Ralentisseurs
12	Dispositif surelevé	Coussins Berlinois
13	Dispositif surelevé	Trottoirs traversants
14	Dispositif surelevé	Passage piéton surélevé
15	Dispositif surelevé	Surélévation (plateau)
16	Changement d'environnement	Changement de revêtement
17	Changement d'environnement	Changement de plantation
18	Changement d'environnement	Changement des éléments verticaux



# Réalisation de fiches thématiques





Centre de recherches routières

Votre partenaire pour des routes durables

**Olivier Van Damme**

Centre de recherches routières

Division Mobilité Sécurité et Gestion de la Route

Avenue Lavoisier, 14

1300 Wavre

+32 10 23 65 13

[o.vandamme@brrc.be](mailto:o.vandamme@brrc.be)